

Thémistocle et s'en était tenu à des mots, même des mots antiques, à la grecque, il est probable qu'il serait aujourd'hui au nombre des défunts.

C'est une très triste affaire, très regrettable, mais la misère, le désespoir font commettre bien des fautes.

Plaignons le malheureux qui a été victime d'un moment de colère et l'homme qui a été dans la pénible nécessité de défendre sa vie au prix de celle de son parent.

. La Russie est en liesse à l'occasion du couronnement du czar.

Les fêtes coûtent des sommes folles, et le peuple russe acclame avec un enthousiasme trop bruyant peut-être pour être sincère, celui qui d'un mot peut envoyer souffrir, pourrir et mourir des milliers de ses sujets.

Cette autorité absolue fait peur et ce n'est pas sans émotion que j'ai lu dernièrement dans le *Star* le récit de l'évasion de Sibirie de trois prisonniers politiques, racontée par l'un d'eux qui habite Montréal.

On parle souvent des crimes que l'on commet au nom de la Liberté, qu'est-ce donc à côté des atrocités sans nom commises par une monarchie absolue, comme celle de la Russie, la seule de l'Europe, du reste, dernier vestige des mœurs d'autrefois !

On le fête, on l'adore, le czar de toutes les Russies, on se prosterne devant lui, on lui dit qu'il est le plus adoré de ses cent cinquante millions de sujets, et tout cela est faux ; en réalité, on a peur de lui, de son pouvoir et plus d'un des empereurs qui l'ont précédé, a appris à ses dépens qu'il n'y a pas loin du Capitole à la roche tarpeïenne.

Les nihilistes conspirent toujours dans l'ombre, et les murs des prisons de la Sibirie, n'entendent pas souvent de paroles d'amour à l'adresse du monarque que l'on couronne à Moscou.

Et pourtant ce souverain exécré de tant d'hommes avait du cœur, il savait que la forme de gouvernement de son pays est contre nature, insensée, mais en montant sur le trône et pour le conserver, il faut qu'il suive la tradition, qu'il suive la même ligne de conduite que ses prédécesseurs, toute absurde qu'elle soit.

Il n'aura probablement pas, lui non plus, le courage de donner au peuple les libertés nécessaires et il ne faudra pas s'étonner s'il tombe à son tour victime d'un attentat.

. Dans le tas d'insanités que l'on entend tous les jours à propos de politique, il s'en trouve parfois d'assez drôles.

L'autre jour, sur le bateau, deux jeunes gens avisent un brave homme, enfoui dans un fauteuil et paraissant avoir eu des relations trop intimes avec le jus de la vigne :

—Eh ! bien, l'ami, dit l'un en le secouant, êtes-vous bleu ?

Pas de réponse.

—Êtes-vous rouge ?

Rien qu'un roulement.

Laisse-le donc, dit son camarade, tu vois bien qu'il est gris.

Lein Leduc

PRÊTRE-DÉPUTÉ

La question brûlante des écoles nous a suggéré les lignes suivantes que nous livrons à l'appréciation du public en général, et des personnes compétentes en particulier. On nous traitera probablement d'utopiste, mais nous n'en dirons pas moins notre manière de voir. Donc, la question des écoles catholiques est sur le tapis, c'est-à-dire qu'une loi draconienne, farouche, barbare, a été votée par des législateurs anxieux de manger du catholique ou tout ce qui se fait gloire d'en être.

L'histoire nous le prouve, le catholique a si bon goût que ceux qui en mangent ne s'arrêtent que pour en crever, selon l'expression de Thiers, historien qui s'y connaissait. Or, croyez-vous que s'il y avait eu à la Chambre, un membre du clergé représentant les intérêts des catholiques, faisant partie de la Chambre comme député, que pareil fait se serait produit ?...

Et pourquoi n'y en aurait-il pas un ! Les ouvriers, les agriculteurs, les commerçants, les hommes de finance ont bien les leurs. Seul, le culte n'y est point représenté. On dit, et je le veux bien croire, que le clergé canadien ne s'occupe pas de politique active. Fort bien. Cependant, quand il s'agit des intérêts moraux, dont il a charge et responsabilité, est-ce qu'il n'a pas le droit d'entrer dans l'arène pour les défendre. Et voilà pourquoi il est obligé, parfois, d'y descendre forcément, et cela quand il voit compromis les intérêts dont il a garde. Alors, pourquoi n'y descendrait-il pas légalement, comme tout citoyen, tout électeur, et cela en portant sa candidature devant le public ? Pourquoi, afin de prévenir le carnage, ne se lancerait-il pas dans la bataille parlementaire avant que la mêlée ne rende toute lutte dangereuse, sanguinaire peut-être ?

Pensez-vous que si un prêtre avait représenté les intérêts des catholiques, au Parlement, qu'il n'aurait pas trouvé des accents surhumains pour faire avorter et châtier cette loi dissolvante de nos institutions et pleines de ferments pour l'avenir ?...

Ah ! si cela s'était passé en France, pays de nos aïeux, nous aurions eu des Dupanloup, des Freppel, des d'Hulst qui auraient remué ciel, terre et enfer pour repousser cette loi anti-libérale. Ah ! si cela s'était passé en France, cette fille aînée de l'Eglise de Rome, nous aurions vu surgir un autre Affre, pour défendre les droits du catholicisme et mourir le crucifix à la main. Ah ! si c'eût été en France, cette terre du patriotisme par excellence, où le prêtre, en 1870-71, faisait le coup de feu, entre son bréviaire et son rosaire, cette loi aurait avorté, car une sentinelle du Christ aurait crié : " On ne passe pas, quand bien même vous seriez la loi ! "

... Voilà ce qui aurait aussi lieu au Canada, ce cousin catholique de la France, si vous aviez eu un prêtre-député.

Antoine P. Labat

LE SHAH DE PERSE

(Voir gravures)

Le Shah de Perse, Nassr-Eddin, a été assassiné le 1er mai, dans la cour intérieure de la mosquée de Shahzadeh-Abdul-Azim, où il se rendait en pèlerinage, par un fanatique de la secte politico religieuse des *babi*, nommé Kollah-Reza.

Nassr-Eddin, de la dynastie des Kadjars, qui règne en Perse depuis plus d'un siècle, était âgé de soixante-six ans. Monté sur le trône en 1848, il allait, dans quelques jours à peine, fêter son jubilé, les musulmans comptant l'année d'après les mois lunaires.

Le Shah défunt laisse quinze filles et sept fils, dont les quatre derniers sont en bas âge. Des trois fils adultes, son successeur est le cadet, Mozaffer-Eddin, âgé de quarante-quatre ans, dont nous donnons aussi le portrait.

La mosquée de Shahzadeh-Abdul-Azim, où le Shah a été assassiné, est située à onze kilomètres environ au sud de Téhéran. Depuis huit siècles, c'est un lieu de pèlerinage pour les musulmans schiites. Les Téhéranais s'y rendent en foule. En dehors de certaines fêtes solennelles, le vendredi est le jour plus particulièrement consacré à ce pèlerinage. Les malades vont implorer leur guérison miraculeuse sur la tombe d'Abdul-Azim. L'entrée du sanctuaire est formellement interdite aux profanes ; il leur est seulement permis d'en contempler la façade ouvragée et les brillantes coupes, dont l'une est remarquable par son toit d'or imbriqué.

TÉLESPHORE FOURNIER

L'honorable M. Téléspore Fournier, juge en retraite de la Cour Suprême du Canada, est décédé récemment à Ottawa, où il vivait depuis une vingtaine d'années.

La province de Québec perd en lui un citoyen très distingué, un homme de bien, un magistrat intègre, un ancien et puissant lutteur dont toute la carrière a été aussi utile qu'honorable.

Homme de convictions inébranlables, de raison ferme comme un rempart, d'intelligence à vastes horizons, le fier disparu n'a jamais transigé avec sa conscience et il fut une personnalité dans ce pays.

Admis à l'exercice de la profession d'avocat en 1846 le disparu d'hier avait déjà fait ses premières armes à la tribune et il se jeta dans la mêlée avec plus d'aplomb que jamais ; non content de discuter, de plaider, de haranguer les masses, il se livra au journalisme, de 1856 à 1858, afin de porter plus de coups.



Aussi, quand Alexandre McKenzie forma son cabinet, le 7 septembre 1873, Téléspore Fournier était-il tout désigné pour entrer dans le ministère. Il eut le portefeuille de l'intérieur et passa successivement au ministère de la Justice et des Postes.

Le 8 octobre 1875, il était nommé juge de la Cour Suprême et il y siégea pendant vingt ans, c'est-à-dire jusqu'à ces derniers mois.

Au Parlement, il représenta les comtés de Montmagny et de Bellechasse, et ce fut lui qui en qualité de ministre de la Justice, présenta aux Communes, en 1875, la loi des faillites et la loi créant la Cour Suprême.

En face de cette longue et brillante carrière, devant ce passé honorable, devant toute cette vie de luttes utiles, de travail opiniâtre et de dévouements patriotiques, en face de cette tombe encore ouverte, nous nous inclinons profondément et bien respectueusement, nous saluons les restes d'un grand citoyen, nous déposons l'hommage endeuillé de notre admiration pour sa belle carrière et de nos très sincères sympathies pour sa famille éplorée.

NOTES ET IMPRESSIONS

Entre le Pouvoir et le Pays, la réserve est quelquefois nécessaire, le mensonge jamais.—GUIZOT.

Tous les partis sont intolérants : on a plus d'ennemis que d'adversaires.—G. BOISSIER.

La rencontre d'une seule honnêteté sur la route des plus puissantes intrigues peut en arrêter la marche et le triomphe.—G.-M. VALTOUR.

Ceux que nous aimons et que nous avons perdus ne sont plus où ils étaient, mais ils sont partout où nous sommes.—A. DUMAS, fils.